

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JUIN 2021 A 18 HEURES et 30 MINUTES

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.

Présents : 17

Pouvoirs : 6

Absents : 6

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer

Ouverture de la séance à : 18h30

Secrétaire de séance : Madame Sabine FILLON

Le quorum est atteint la séance peut commencer.

D 2021-04-01 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19/05/2021, n°2021-03

Thierry ZANATTA :

Le procès-verbal vous a été transmis dans les projets de délibération, avez-vous des corrections à apporter ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le procès-verbal n°2021-03 de la séance du 19 mai 2021

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

D 2021-04-02 : DOMAINE PUBLIC : Convention de mise à disposition de parcelle à titre gratuit pour l'éco pâturage

Thierry ZANATTA :

Je cède la parole à Madame Christine RACAUD-ESPINOSA pour vous présenter cette affaire.

Christine RACAUD-ESPINOSA :

Il est apparu nécessaire d'entretenir les espaces verts et paysagers sur les parcelles situées :

- En plaine de Bouconne
- Au Château d'eau
- Au nouveau cimetière
- Au local de chasse

Le pâturage paraît être le mode de gestion le mieux adapté pour cet entretien et il s'inscrit dans une continuité logique des enjeux contemporains de développement durable.

La gestion écologique consiste en un pâturage extensif en y faisant paître des animaux herbivores sur une période donnée limitant ainsi l'impact d'une intervention mécanique sur la biodiversité du site.

La mise en place d'un tel projet d'éco-pâturage est une solution alternative à l'entretien mécanique des pelouses, le projet intègre, en plus de la notion d'entretien des espaces, un véritable vecteur de développement durable avec une réelle plus-value sociale et environnementale.

Le fait d'installer des animaux d'élevages de façon itinérante ou temporaire, dans les espaces verts et paysagers de la commune permet, entre autres, de réduire à zéro les

déchets de tonte, de limite l'empreinte carbone, d'affecter les agents sur d'autres missions, ou encore de diminuer les couts liés à l'entretien sur ces parcelles.

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention et de la délibération portant la mise à disposition à titre gratuit des parcelles mentionnées dans la délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

D 2021-04-03 : DOMAINE PUBLIC : Rétrocession à titre gratuit du château d'eau dans le cadre de la compétence GEMAPI

Thierry ZANATTA :

Je cède la parole à Madame Christine RACAUD-ESPINOSA pour vous présenter cette affaire.

Christine RACAUD-ESPINOSA :

Nous devons dans le cadre de la compétence GEMAPI rétrocéder gratuitement le château d'eau comme indiqué dans le plan cadastral annexé à la délibération. Aujourd'hui la métropole perçoit déjà une partie de la redevance liée au château d'eau.

Malgré tout, nous conservons une redevance d'occupation du domaine public portant sur le local technique, nous sommes en cours de négociation avec l'opérateur orange pour définir son montant.

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De rétrocéder à Toulouse Métropole le château d'eau sur la parcelle sise 16 Avenue du Château d'Eau, 31490, Brax comme indiqué dans le plan annexé
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

D 2021-04-04 : RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste d'adjoint technique

Thierry ZANATTA :

Nous avons actuellement un agent contractuel à la plonge depuis plusieurs années, afin de régulariser sa situation et récompenser le travail réalisé, nous avons décidé de la stagiainiser à compter du 1^{er} septembre sur un poste de 31 heures. Cette stagiainisation sera compensée dans le tableau des effectifs par le départ à la retraite de [REDACTED]

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un poste d'adjoint technique à 31/35^e
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

Par :

Voix pour :	23
-------------	----

Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

D 2021-04-05 : RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Thierry ZANATTA :

Suite à la création de poste et au départ de [REDACTED] il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs des emplois permanents comme indiqué dans la délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer l'emploi indiqué à la délibération n°2021-04-03 soit un poste d'adjoint technique à 31/35^e
- De supprimer un poste d'adjoint technique principal 1^e classe à 31/35^e suite à un départ à la retraite
- D'adopter le tableau des emplois de la commune

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

D 2021-04-06 : FINANCES : Demande de subvention auprès de la CAF pour une aire de jeux

Thierry ZANATTA :

Je cède la parole à Madame Nicole FONTAYNE pour vous présenter cette affaire

Nicole FONTAYNE :

Lors du précédent conseil municipal nous avons déjà voté une demande de subvention pour les contrats de territoire auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Après discussion avec la CAF nous avons appris qu'ils pourraient également nous subventionner sur ce projet à hauteur de 40%.

Voici le plan de financement :

Financement	Désignation	Participation	Taux de participation
CAF	Jeux et pose : 8 092,42€		
	Sol souple : 2 688,30€	4 615,89€	40%
Conseil départemental	Signalétique réglementaire : 191€	2 245,63€	19,46%
Autofinancement	Contrôle laboratoire : 568€	4 678,20€	40,54%
TOTAL		11 539,72€	100%

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De solliciter la subvention la plus haute auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Garonne ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif pour 2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

D 2021-04-07 : FINANCES : Autorisation de signature pour la convention portant sur l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Thierry ZANATTA :

Je cède la parole à Monsieur Jean-Christophe SOULIE pour vous présenter cette affaire.

Jean-Christophe SOULIE :

L'éducation nationale, dans le cadre du plan de relance, a mis en place un appel à projet afin de permettre aux communes de s'équiper en matériel numérique : ordinateur, tablette, borne wifi, vidéo projecteur et ENT etc...

Suite à cet appel à projet auquel nous avons réagi très rapidement, nous avons sollicité une demande de subvention sur deux parties :

- 25 000€ de dépense pour le socle numérique subventionnable à 70%
- 1 200€ de dépense pour les services et ressources numériques subventionnable à 50%

L'éducation nationale subventionne sur le montant TTC et peut être complété pour 10% par le Conseil Départemental. C'est-à-dire qu'en plus de la subvention nous pouvons récupérer la TVA sur le matériel acheté.

Par la suite, nous avons reçu le 21 juin 2021, une notification nous confirmant que la demande de subvention a été acceptée. Cet accord sera officialisé par une convention entre le maire et l'éducation nationale.

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de Brax et le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

D 2021-04-08 : COMMANDE PUBLIQUE : Modification de la délibération n°2021-03-09 d'adhésion de groupement de commande à Toulouse Métropole sur l'approvisionnement de poste informatique, de logiciel et de maintenance informatique

Thierry ZANATTA :

Je cède la parole à Madame Nicole FONTAYNE pour vous présenter cette affaire.

Nicole FONTAYNE :

Nous avons délibéré lors de la précédente séance sur un groupement de commande portant sur le matériel informatique, logiciel et maintenance. Il avait été omis dans la délibération la mention de deux conventions : 21TM08 et 21TM09 que vous avez reçu dans la convocation.

Il est donc nécessaire de modifier la délibération et de rajouter ces deux conventions.

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'approuver en sus de la délibération n°2021-03-09 conservée dans les mêmes termes, les conventions n°21TM08 et n°21TM09
- De désigner Toulouse Métropole en tant que coordonnateur du groupement de commande. La Commission d'Appel d'Offre compétente pour l'attribution des marchés et celle du coordonnateur
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

I. Décisions prises par le maire en vertu de l'article L2121-29 du CGCT

Thierry ZANATTA :

Conformément à l'article L2121-29 du CGCT, le maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

Nous avons terminé la procédure de mise en concurrence pour le marché du périscolaire.
Le prestataire qui a été nommé est Loisir Education et Citoyenneté Grand Sud.

De plus, nous avons décidé de prendre les deux variantes qui étaient liées au marché :

- Celle portant sur les horaires du PAJ soit : 18 ouvertures les vendredi soir plutôt que 10 ouvertures
- La mise en place du CLAS soit deux séances d'une heure par semaine

Sur le bilan financier, le présent marché occasionnera une dépense supplémentaire de 29 427,60€ / an en y comprenant les ouvertures du PAJ et le CLAS mais qui sera compensé par le départ à la retraite de [REDACTED] représentant une économie de 33 000€ / an.

Le conseil Municipal est clôturé à 19 heures et 05 minutes.

Le Maire,

Thierry ZANATTA



